

Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor(en): **Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1997)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
 Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
 Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

En vertu de l'article 92, 2^e alinéa de la Constitution, la Chancellerie d'Etat sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif. Les tâches qui lui incombent à ce titre, préparation, planification et coordination, ont été déployées dans de nombreux domaines. C'est ainsi qu'elle a organisé les 56 séances du Conseil-exécutif, dont 13 journées de réflexion, et les 6 sessions du Grand Conseil. La Chancellerie d'Etat s'est également chargée de l'organisation de grandes manifestations (visite d'une délégation du parlement de Basse-Saxe du 11 au 14 septembre; réunion des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin, le 4 octobre; coordination des préparatifs des festivités de 1998). En ce qui concerne le Jura bernois, la Chancellerie d'Etat a poursuivi ses activités consistant à appuyer la Députation, le Conseil régional et la Délégation bernoise de l'Assemblée interjurassienne, mettant en outre l'accent sur le suivi des 26 résolutions de l'Assemblée interjurassienne. Elle n'a pas pu achever les travaux relatifs à la dévolution administrative et au partage des biens consécutifs au transfert de la commune de Vellerat au canton du Jura, ni ceux consistant en la préparation d'un rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil relatif à sa politique jurassienne.

Le 7 février 1996, le Conseil-exécutif avait chargé la Chancellerie d'Etat de procéder au réexamen de la conception de la planification politique générale, avec la collaboration de la Conférence des secrétaires généraux (CSG) et de la Direction des finances. Les travaux ont pu être menés à bien, puisque le 25 juin, le Conseil-exécutif a adopté le rapport final et ce faisant, la nouvelle conception. Cette dernière met plus fortement l'accent sur la fonction stratégique du programme gouvernemental de législature et tente, moyennant le parallélisme des procédures, de lier plus étroitement planification des tâches et planification financière. L'idée de procéder à une gestion intégrée des tâches et des ressources, telle que la proposait EFFISTA-IARS, est ainsi abandonnée. Le rapport de législature de 1998 sera rédigé selon les modalités de la nouvelle conception. Les premières démarches ont déjà été accomplies en fin d'exercice, en étroite collaboration avec la Direction des finances.

Le projet de réforme de la surveillance des finances a été lancé sous la houlette de la Chancellerie d'Etat. Fin septembre, un document de travail proposant différentes variantes a été soumis à l'avis de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission Efficience du parlement et du Conseil-exécutif. Un rapport sera présenté au Grand Conseil lors de la session de mars 1998.

Le 24 février, la Conférence des présidents a désigné la Commission Efficience du parlement. La Chancellerie d'Etat en a assuré le secrétariat pendant toute la durée de l'exercice, de concert avec le Secrétariat du parlement, et a procédé à des études complémentaires sur mandat de la Commission.

Les Archives de l'Etat ont organisé une grande exposition intitulée «Chemins de fer bernois» qui relate, en cette année de commémoration, le développement des chemins de fer dans le canton de Berne de 1857 à 1997. L'exposition a suscité un vif intérêt auprès du public et de la presse.

La Journée suisse des archives, le 15 novembre, a fourni aux Archives de l'Etat l'occasion d'ouvrir ses portes et de permettre à un public nombreux de jeter un regard dans les coulisses.

Une délégation du gouvernement argovien a pu se convaincre, grâce à une visite des Archives de l'Etat, que les précieuses

archives de la famille comtale von Hallwyl, confiées en 1926 au canton de Berne, sont conservées selon les principes archivistiques les plus modernes.

Le projet informatique BELEX (traitement et gestion électroniques du Recueil systématique des lois bernoises) était sur le point d'être réalisé en fin d'exercice. Dès la mise en service du programme (vers la fin juin 1998), les modifications des actes législatifs seront effectuées au moyen d'outils informatiques modernes. Le RSB pourra ainsi être travaillé et mis à jour plus rapidement (deux fois par an).

Les préparatifs du remplacement du système Wang et de toutes ses applications ont débouché sur le lancement d'un projet informatique d'une grande importance stratégique pour la Chancellerie d'Etat, le projet GISTA 2000 (remplacement du système Wang; gestion des arrêtés du Conseil-exécutif, des interventions parlementaires et des affaires du Grand Conseil; contrôle général des affaires; gestion des documents). Pour garantir un déroulement rapide et sans accroc de ce projet complexe, un directeur de projet indépendant a été désigné qui soutiendra le personnel de la Chancellerie d'Etat. Le projet devrait être réalisé en 1999.

Le Conseil-exécutif a décidé d'associer une unité de la Chancellerie d'Etat au projet NOG-2000. C'est l'Office d'information qui a été choisi. L'essai pilote doit entre autres permettre de définir les conditions à respecter pour introduire la comptabilité analytique dans toute la Chancellerie d'Etat et de déterminer dans quelle mesure les enseignements tirés de l'expérience pourront être appliqués au management de la Chancellerie d'Etat et à l'activité de ses autres offices.

La Chancellerie d'Etat (Office des services centraux et Office d'information) participe avec la Direction des finances (Office d'organisation) au projet-pilote «Le canton de Berne sur Internet». Dans un premier temps, les travaux préparatoires concernant la présentation du canton de Berne sur Internet (pages d'accueil des Directions et de la Chancellerie d'Etat) ont débouché sur la publication de directives. Les premières informations du canton ont ensuite été diffusées sur Internet et rendues accessibles au public sur la page d'accueil «Bernonline» (fournisseur d'accès blue window). Ces informations ont entre-temps été étoffées et transférées sur la page d'accueil de la Chancellerie d'Etat. Elles seront ultérieurement complétées par des renseignements d'actualité et d'autres services de la Chancellerie d'Etat.

L'Office d'information a assuré le suivi du programme d'assainissement des finances. La stratégie de communication a été mise au point, coordonnée et progressivement mise en œuvre en étroite collaboration avec la Direction des finances.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau (CIMB)

Dans son rapport de 1994 au Grand Conseil, la Commission de gestion avait recommandé la création d'une centrale d'achat du matériel de bureau pour l'administration centrale. Faute de personnel, la Chancellerie d'Etat a d'emblée envisagé l'externalisation et la collaboration avec la Ville de Berne ou une société privée.

Après avoir soigneusement pesé le pour et le contre, le Conseil-exécutif a opté fin 1996 pour la collaboration avec la Ville de Berne. Un groupe de travail placé sous la houlette de la Chancellerie d'Etat a mis au point, avec la collaboration de la Centrale d'achat du matériel de bureau et du matériel scolaire de la ville, un catalogue et des directives qui ont été adressés aux responsables des acquisitions juste avant la fin de l'année. Dès le 1^{er} janvier 1998, toutes les commandes de l'administration centrale seront adressées à la Centrale d'achat de la Ville de Berne. Celle-ci comme le canton profiteront des synergies ainsi dégagées, sur le plan économique surtout mais aussi écologique. Le canton table sur environ 700 000 francs d'économies par an.

2.2.1.2 *Vente des imprimés*

Les travaux menés en vue du remplacement du système Wang ont nécessité de saisir à nouveau quelque 3000 adresses. Celles-ci sont désormais gérées par l'application RASTA (décompte des indemnités parlementaires) et peuvent ainsi servir à de multiples fins (décompte des indemnités parlementaires, impression des listes de commission, impression des adresses sur étiquette et impression d'enveloppes).

2.2.1.3 *Informatique et finances*

Trois applications informatiques utilisées depuis bientôt dix ans par la Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau ont été remplacées: les «commandes», la «statistique des imprimés» et la «statistique des mandats». Cette opération était indispensable, les entreprises ne disposant quasiment plus des connaissances concernant l'ancien mode de programmation (Cobol, Pace) et le système Wang devant en outre être supprimé en l'an 2000 au plus tard.

Les préparatifs du remplacement du courrier électronique (Wang Office) ont en outre été lancés, la Chancellerie d'Etat devant se raccorder au système BEMAIL de l'administration cantonale.

En ce qui concerne Internet, la Chancellerie d'Etat a participé, avec la Direction des finances, au projet «Le canton de Berne sur Internet», jouant un rôle déterminant dans la rédaction des «Directives concernant la mise en service et l'utilisation d'Internet et des offres présentées sur le Web par l'administration cantonale (directives Web)» adoptées par le Conseil-exécutif le 2 juillet (ACE 1657/97).

2.2.1.4 *Elections et votations*

Le service Elections et votations a préparé et organisé l'élection complémentaire d'un membre du Conseil-exécutif du 13 avril, destinée à élire le successeur du conseiller d'Etat Hermann Fehr.

Le 28 septembre, le peuple bernois a eu pour la première fois l'occasion de se prononcer sur un projet populaire (loi sur les impôts directs de l'Etat et des communes; modification). Le 23 novembre, deux autres projets ont été soumis au vote avec un projet populaire: la réforme hospitalière et la loi sur l'utilisation des eaux. Dans ce second cas, c'est le projet populaire qui a été accepté.

Les préparatifs des élections législatives de 1998 ont été lancés en septembre. A cette occasion, la Chancellerie d'Etat a fourni son soutien à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques dans la mise en service du programme informatique WALO, utilisé surtout par les préfectures. Il s'agissait principalement de participer aux cours d'initiation et de mener des tests.

2.2.1.5 *Service du personnel*

L'exercice a été marqué par l'expérimentation de l'EAD (entretien d'appréciation et de développement des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale). Les personnes nouvellement entrées au service de la Chancellerie d'Etat ont suivi un cours. Une supervision de quatre demi-journées a été organisée pour les cadres sans expérience; quatre femmes et un homme y ont participé.

Un projet pilote a permis d'accueillir une stagiaire (2^e voie de formation) qui doit accomplir sa troisième année en entreprise pour obtenir le certificat fédéral de capacité. Elle effectue son stage à l'Office des services centraux, aux Archives de l'Etat, au Secrétariat du parlement et à l'Office d'information. La Chancellerie d'Etat offre ainsi une place supplémentaire d'apprentissage de commerce, en plus des trois places proposées depuis des années par l'Office des services centraux.

Lors de leur journée annuelle de réflexion, la cheffe et les chefs d'office se sont penchés sur le thème de l'intégration et de l'apprentissage des connaissances.

2.2.1.6 *Administration de l'Hôtel du Gouvernement*

L'Administration de l'Hôtel du Gouvernement a derrière elle sa première année d'utilisation du système informatique de décompte des indemnités parlementaires, qui lui vaut un allègement sensible de ses tâches, les travaux manuels étant désormais superflus. Le système permet également d'établir les convocations des commissions.

2.2.2 **Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)**

2.2.2.1 *Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal*

Bien que fonctionnant au ralenti, le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) continue à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues.

2.2.2.2 *Traduction*

Le Service central de traduction (SCT) s'est concentré sur ses tâches principales. L'accent a par ailleurs été mis sur la redistribution des tâches au sein du service afin de garantir l'interchangeabilité des collaboratrices et des collaborateurs.

2.2.2.3 *Terminologie*

En septembre 1996, le *Dictionnaire juridique et administratif bernois* a paru. Il a été préparé à partir de la banque de terminologie du canton de Berne, LINGUA-PC. En juin 1997, les 1029 exemplaires édités étaient écoulés, ce qui montre l'intérêt suscité par l'ouvrage.

Les travaux d'alimentation et de mise à jour de LINGUA-PC ont été poursuivis. La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du *Rat für deutschsprachige Terminologie* (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe *COMPUTERM* (novembre).

Le SCTerm a constitué, avec les représentants des cantons de Fribourg et du Valais, ainsi qu'avec la Section de terminologie de la Confédération, un groupe de travail pour la mise au point de la

terminologie de la Nouvelle gestion publique. Un document de travail provisoire a été remis le 4 octobre aux participants de la Réunion des bureaux des Grand Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin.

2.2.2.4 *Service juridique*

Les retards concernant le Recueil systématique des lois bernoises (RSB) ont presque tous été rattrapés. Le complément 22 (jour déterminant 1.7.1996) a été publié au printemps, le complément 23 (jour déterminant 1.1.1997) à l'automne. Le complément 24 (jour déterminant 1.7.1997) paraîtra début 1998. Le Service juridique n'a dû traiter que deux recours administratifs durant l'exercice et aucun recours en rapport avec les droits politiques. En ce qui concerne la planification politique, se reporter aux chiffres 1.1 et 2.1.

2.2.2.5 *Participation politique*

Suite à la dissolution de la Fédération des communes (FJB) en 1996, il a été décidé d'entreposer les archives de celle-ci dans le Jura bernois. Le lieu choisi est la préfecture de La Neuveville où un local a été aménagé à cet effet dans les combles. A la fin de l'exercice, les travaux de rangement n'étaient pas achevés.

Il convient de relever deux points dans l'activité du Service de la Délégation pour les affaires jurassiennes (DAJ): la préparation et l'organisation de la journée de rencontre du Conseil-exécutif avec des personnalités du Jura bernois le 11 juin et l'examen de la composition du Conseil régional à partir de l'automne. La manifestation du 11 juin a permis de collecter des informations et des réactions qui constitueront l'une des bases du Rapport du Conseil-exécutif sur le Jura bernois. Le réexamen de la composition du Conseil régional se poursuivra l'année prochaine.

Sous la présidence du député Frédéric Graf, puis dès le 1^{er} août, du député Jean-Pierre Verdon, le Conseil régional a pris position sur de nombreux dossiers, dans le cadre ou en dehors de procédures de consultation. Il a poursuivi le dialogue avec plusieurs Directions et a inauguré une nouvelle politique d'information et de relations publiques. Le Conseil régional s'est réuni en séance plénière à dix reprises (bureau: 11; commissions et délégations: 39).

La Chancellerie d'Etat a rendu visite aux sept Directions pour faire le point de la situation concernant le Jura bernois et le bilinguisme. Elle a dû renoncer à l'idée de remplacer le Compte rendu des séances du Grand Conseil par un instrument mieux adapté; cependant, après une enquête effectuée auprès des lecteurs, elle a décidé d'en modifier les modalités d'impression.

2.2.2.6 *Bibliothèque centrale*

Le catalogage sur support informatique de tous les ouvrages dont dispose la Chancellerie d'Etat (mise en place d'une bibliothèque centrale) a été entrepris. Les travaux se poursuivront en 1998 dans la mesure des moyens en argent et en temps disponibles.

2.2.3 **Archives de l'Etat (AEB)**

2.2.3.1 *Relations publiques*

L'exposition «Chemins de fer bernois. Visions – Réalisations 1857 à 1997», organisée du 15 avril à la mi-juillet, a permis de retracer le développement du réseau ferroviaire bernois; des cartes du canton dressées pour la circonstance (avec l'aide du service Geod de la TTE) donnaient pour la première fois un aperçu, par

époque, des lignes construites ou simplement projetées. Quelque 3000 personnes ont visité l'exposition, sous la conduite d'un guide (50 visites) ou non. A la clôture en juillet, une nouvelle exposition permanente a été mise en place qui a permis, lors de la journée portes ouvertes (le 15 novembre, 450 visiteurs environ) et à d'autres occasions, d'illustrer la valeur et la diversité des fonds gérés par les AEB.

Les Archives ont participé à plusieurs cours à l'échelon fédéral et à l'échelon cantonal pour diffuser leurs propres expériences en matière d'archives et de protection des biens culturels.

2.2.3.2 *Classement, description et utilisation des fonds*

L'établissement des inventaires des archives des districts étant maintenant achevé, le personnel peut se concentrer, toujours avec l'aide de l'informatique, sur le classement et la description d'autres fonds. Les Archives de l'Etat sont maintenant en principe à jour. Il est donc d'autant plus important que la collaboration avec l'administration cantonale repose sur une organisation efficace, pour que soit assuré le versement des documents contemporains ayant une valeur archivistique (y compris ceux traités sur les supports les plus modernes). Les récents événements de la scène internationale ont en effet clairement souligné l'importance politique que peuvent soudainement revêtir des archives bien classées et bien conservées.

Sur les 472 mètres linéaires de documents acquis au cours de l'exercice, 463 proviennent des services cantonaux.

La fréquentation de la salle de lecture a encore augmenté, ce qui n'a pas manqué de se répercuter en ce qui concerne la généalogie (14800 communications de registres paroissiaux, en général sous forme de microfilm, contre 14180 l'an dernier). Le regroupement des registres paroissiaux répond manifestement à un besoin des généalogistes de Suisse comme de l'étranger.

2.2.3.3 *Protection des biens culturels*

Les travaux de conservation et de restauration de documents précieux (cartes et plans historiques surtout et maintenant aussi photographies, grâce au soutien financier d'une banque bernoise) progressent comme prévu. Le microfilmage est une technique précieuse dans ce contexte (copies de sécurité et de consultation). Le canton de Berne a commencé de microfilmer ses archives peu après la Seconde guerre mondiale, accomplissant là un travail de pionnier; les films réalisés à cette époque arrivent toutefois maintenant en fin de vie, si bien que leur remplacement doit être entrepris au plus vite.

2.2.4 **Office d'information (OI)**

2.2.4.1 *Généralités*

Les préparatifs du projet pilote OI-NOG 2000 et l'initiation des deux nouveaux cadres de l'Office ont été les faits marquants de l'exercice au chapitre de l'organisation et des ressources humaines. Les travaux en rapport avec le projet pilote NOG ont été très absorbants: pour une unité de la taille de l'OI, ce projet représente une lourde charge, mais aussi l'occasion d'intégrer tous les collaborateurs et collaboratrices au processus et, partant, de leur fournir une source de motivation supplémentaire. Au demeurant, le personnel de l'OI a été sollicité par les travaux courants d'information interne et externe.

2.2.4.2 *Information externe*

Le conseil en information du public a constitué un défi de taille pour l'OI, en particulier en ce qui concerne les thèmes complexes et les relations publiques à mener en parallèle aux projets. L'information du public a posé des exigences très élevées aux collaborateurs et collaboratrices de l'OI, qui ont dû faire preuve de souplesse et d'une grande capacité de travail. Ce sont 244 abonnés de langue allemande et 80 abonnés de langue française qui ont reçu les textes préparés professionnellement par le *Service d'information*. La majorité des 558 textes destinés aux médias, soit 796 pages au total, ont été envoyés par courrier. Les textes sont diffusés par télécopie aux quelque 87 abonnés disposant de l'équipement nécessaire lorsque l'actualité ou l'urgence le commande. La préparation des 108 conférences de presse ainsi que la rédaction et la traduction des communiqués du canton, dont le nombre a atteint cette année un niveau record, ont constitué l'essentiel du travail de l'Office.

Le projet «Le canton de Berne sur Internet» et les minutieux travaux d'étude et de conceptualisation menés en vue de la publication de la documentation de base «BE InForm» ont comme principal objectif de satisfaire au mieux les besoins des citoyens et des citoyennes. Les préparatifs concernant la parution d'un ouvrage intitulé «Kultur- und Wirtschaftsprofil des Kantons Bern», entamés en 1996 en étroite collaboration avec une maison d'édition allemande, ont été interrompus (problèmes de financement).

2.2.4.3 *Information interne*

L'OI s'est concentré sur l'information générale (publication de quatre numéros de BE-Info) et sur le traitement de questions d'actualité en relation avec la politique du personnel (BE-Info: FLASH). Autre grand axe: la rédaction, la fabrication et la publication de la revue de presse hebdomadaire (BE-Reflets) auxquelles collaborent, moyennant un investissement en temps considérable, tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Office. Les informations diffusées par ces canaux ont été complétées par une centaine de revues de presse spéciales, établies notamment à l'issue des conférences de presse à l'adresse de tous les participants et participantes (contrôle de résultats) et par une analyse continue, par thème, de la presse écrite. Enfin, des travaux ont été engagés pour mettre en place un pool d'information (BE.doc).

2.2.5 **Secrétariat du parlement (SP)**

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 **Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)**

2.2.6.1 *Généralités*

L'exercice se caractérise par un accroissement marqué du nombre de consultations juridiques fournies par écrit ou de vive voix. Les services de l'administration cantonale et communale, les membres d'autorités et les particuliers ont fortement sollicité les services du Bureau de l'égalité (exposés/rerelations publiques, participation à de nombreux groupes de travail, au sein et hors de l'administration, avis/corapports, bibliothèque/documentation, etc.). «Transparence», un fascicule de données statistiques sur les conditions de travail du personnel cantonal, a été adressé pour la première cette année à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du canton; les deux numéros, parus en janvier et en dé-

cembre, ont été expédiés en même temps que la feuille de salaire. Le BEFH a assuré la direction d'un groupe de travail interdirectionnel chargé d'étudier les rapports entre le projet NOG 2000 et l'égalité; les travaux ont débouché sur la rédaction d'un guide sur la compatibilité de la réforme de l'administration avec les impératifs de l'égalité. Le BEFH assume également la responsabilité du projet de loi portant introduction de la loi fédérale sur l'égalité.

Publications: le bulletin N° 13 a permis à 68 personnalités du canton de Berne de s'exprimer sur le thème de l'égalité, tandis que le N° 14 s'est penché sur le quotidien des jeunes femmes du canton. Le BEFH s'est par ailleurs fortement investi dans la rédaction de la brochure publiée par la Conférence nationale des déléguées à l'égalité «New Public Management – Impact sur l'égalité entre femmes et hommes», qui a remporté un franc succès.

2.2.6.2 *Activités particulières*

De mars à décembre, le BEFH a assuré le suivi du programme d'occupation lancé par ses soins «Objectif: emploi!». Le but du projet était d'analyser la compatibilité avec les impératifs de l'égalité des mesures de marché du travail, et plus particulièrement des programmes d'occupation. Le rapport final a été rédigé. Le 6 mai, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss a donné le coup d'envoi de la campagne nationale «Halte à la violence contre les femmes dans le couple!» lancée par la Conférence nationale des déléguées à l'égalité. L'objectif de cette campagne était de sensibiliser l'opinion au phénomène encore fortement tabou qu'est la violence conjugale. La campagne nationale était relayée à l'échelle régionale par des activités sur le thème de la violence organisées et menées par les bureaux de l'égalité de la Ville et du canton de Berne avec le concours des institutions spécialisées. Une conférence de presse convoquée en novembre a permis de renseigner le public sur les détails de la campagne.

Le cours «Wir haben viel zu gewinnen..., politische Bildung für Frauen» (formation politique destinée aux femmes), mis sur pied sur l'initiative du Bureau de l'égalité et de la Section de la formation des adultes de la Direction de l'instruction publique, a été dispensé à plusieurs reprises avec succès. Le BEFH a déposé une demande d'aide financière au sens de l'article 14 LEg afin de mener un projet de promotion des réformes de l'administration et des institutions de droit public conformes aux impératifs de l'égalité. La demande a été acceptée en fin d'année.

2.2.6.3 *Commission cantonale de l'égalité*

Au printemps, la Commission a lancé une action auprès des communes afin de se faire mieux connaître des régions rurales. Dès l'automne, elle a pu présenter ses activités à l'occasion de diverses manifestations ou s'exprimer sur une sélection de thèmes. Dans la perspective des élections de 1998, la Commission a lancé un concours de nouvelles intitulé «Cherchez la femme». Les nouvelles primées seront publiées pour inciter la population à voter pour des femmes aux élections. Plus de 80 nouvelles ont été adressées au jury. La Commission a en outre invité les journalistes à accorder une place aussi large aux femmes qu'aux hommes dans leurs articles et émissions consacrés aux élections.

La Commission a exprimé son avis au sujet de l'avant-projet de modification du Code pénal concernant l'interruption de grossesse et du projet relatif aux allocations spéciales selon décret. Les deux groupes de travail Violence et Crise économique ont assuré le suivi des travaux du BEFH dans ces domaines (conception «De la victime à l'agresseur», programme d'occupation, travail féminin et crise économique, etc.). Par ailleurs, la Commission partage avec le Bureau la responsabilité du projet au sens de l'article 14 LEg.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1997

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans les auxiliaires STEBE)

Unités administratives	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Office des services centraux ¹	25	15	23,70	9,30	33,00
Office des services linguistiques et juridiques ²	7	10	6,20	6,40	12,60
Archives de l'Etat	11	4	10,50	2,30	12,80
Office d'information	4	3	3,90	2,10	6,00
Secrétariat du parlement	3	3	3,00	2,80	5,80
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	0	2	0,00	1,50	1,50
Total Chancellerie d'Etat au 31.12.97	50	37	47,30	24,40	71,70
Comparaison avec l'exercice précédent	51	31	48,80	22,35	71,15
Auxiliaires STEBE au 31.12.97³	2	4	1,10	2,00	3,10
Comparaison avec l'exercice précédent	1	4	0,20	2,70	2,90

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

³ Office des services centraux: 2 personnes soit 1,30 poste
 Office des services linguistiques et juridiques: 1 personne soit 0,80 poste
 Archives de l'Etat: 2 personnes soit 0,30 poste
 Bureau de l'égalité: 1 personne soit 0,70 poste

Tableau 2: Gestion des postes 1997

Le nouveau budget des points n'étant pas encore définitif, ce tableau n'apparaît pas dans le présent rapport de gestion.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Monsieur François Burdet a pris ses fonctions de suppléant francophone du chef de l'Office d'information à la mi-avril. A ce titre, il a endossé une large part des responsabilités de direction de l'OI, en particulier en ce qui concerne les relations avec les journalistes et les rédactions de langue française.

2.3.3 Formation

Les 25, 26 et 27 août, l'Office des Services linguistiques et juridiques de la Chancellerie d'Etat a organisé le 3^e séminaire de recyclage auquel ont participé 30 traducteurs et traductrices-terminologues de l'administration cantonale, le chef de l'Office des services linguistiques et juridiques et le Délégué à la terminologie. Le séminaire a eu lieu au Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan. Le programme prévoyait des communications sur la qualité et la traduction, les partis politiques, la théorie de la traduction, la terminologie ponctuelle, les outils d'aide à la traduction, la formation continue des traducteurs et l'histoire du Jura bernois. Le séminaire a été l'occasion de réunir l'ensemble des traducteurs et traductrices-terminologues du canton. Il leur a aussi permis de confronter leurs expériences.

L'Office d'information a organisé, avec la collaboration de la Section développement du personnel de l'Office du personnel, un cycle de cours de formation et de perfectionnement sur les médias. Ce cycle modulaire mis en place en 1994 donne de bons résultats; chaque année, il est soumis à une évaluation critique et adapté aux besoins des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le groupe de travail Egalité des chances a adressé son premier rapport d'activité au chancelier. Les objectifs suivants ont été atteints: les apprentis de première et de deuxième année ont été initiés aux travaux du Bureau de l'égalité. Une grille de conversion salariale des qualifications acquises par le travail de prise en charge et les activités domestiques, éducatives et extra-professionnelles est entrée en vigueur et a été transmise à toutes les Directions. Enfin, un projet interdirectionnel de crèche a été élaboré.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

Etat le 31.12.1997

1.2 Intégration européenne

Participer activement aux institutions intercantionales actives dans le domaine de la coopération transfrontalière ainsi qu'aux organismes européens. (2)

Le canton a participé activement aux travaux de la Communauté de travail du Jura (CTJ), axés sur les projets présentés dans le cadre du programme européen INTERREG, et il a accueilli le Conseil de la CTJ à La Neuveville.

1997: nombreuses séances des organes CTJ et INTERREG et examen des multiples demandes de crédits INTERREG européens et fédéraux. Transfert de la responsabilité administrative du dossier à la Direction de l'économie publique.

1.3 Collaboration avec la Confédération et les cantons

Garantir la participation du Jura bernois aux projets de l'Arc jurassien et lui en faciliter l'accès. (2)

La Communauté de travail du Jura, le Conseil régional et l'Assemblée interjurassienne sont autant d'organes qui permettent la réalisation de cette mesure. 1997: Poursuite des activités. A la fin de l'année, coprésidence suisse confiée au canton de Berne.

Maintenir et renforcer la présence du canton dans les organisations intercantionales et notamment dans celles de Suisse romande conformément à l'article 2 de la Constitution. (2)

Assurant la présidence de nombreuses conférences nationales (dont la Conférence des gouvernements cantonaux) et régionales, le canton y joue constamment le rôle de trait d'union entre les différentes régions.

1997: présidence de la Conférence des gouvernements cantonaux confiée au canton de Berne.

Ouvrir un dialogue constructif avec le canton du Jura (1).

Le dialogue s'est poursuivi de manière générale dans le cadre de l'accord du 25 mars 1994, notamment par des rencontres bilatérales.

1997: première rencontre officielle entre les gouvernements bernois et jurassien in corpore.

1.4.2 Régions (Jura bernois en particulier)

Approfondir les pistes indiquées dans le rapport sur les Romands dans le canton de Berne avec la collaboration des milieux compétents (2); approfondir les pistes ouvertes par l'article 5 de la Constitution du 6 juin 1993 (2).

Il s'agit d'objectifs à moyen et long termes qui requièrent l'action du Conseil-exécutif et du Conseil régional. Le dialogue s'est instauré en de nombreux domaines, dans l'idée d'avancer sur la voie de la relativisation des frontières.

1997: organisation d'états généraux le 11 juin à Tramelan: le Conseil-exécutif in corpore rencontre les personnalités politiques, les institutions et les organisations de la région. Préparation d'un rapport.

Appliquer la loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population franco-phonie du district de Bière (LPJB); instaurer la collaboration entre la région et l'administration cantonale d'une part et le Conseil régional de l'autre; mettre en place le secrétariat du Conseil régional. (1)

La LPJB est pleinement appliquée et le Conseil régional s'est imposé comme organe du dialogue. 1997: accent mis sur l'information; simultanément, poursuite des activités et, vu la charge de travail, requête en renforcement du secrétariat du Conseil régional.

1.6.1 Conseil-exécutif

Améliorer les outils de planification (programme de législation et plan financier).

Mettre au point des outils permettant la gestion intégrée des tâches et des ressources et le cas échéant les introduire. (1)

Organiser des journées de réflexion. (1)

Coordonner la réforme du gouvernement et la réforme parlementaire. (2)

Mettre en œuvre le principe de la publicité et appliquer la loi sur l'information du public. (1)

Le 25 juin, le Conseil-exécutif a adopté le rapport final de la Chancellerie d'Etat et, ce faisant, la nouvelle conception de la planification politique. Celle-ci abandonne l'idée de la gestion intégrée des tâches et des ressources prônée par EFFISTA-IARS.

1997: onze journées.

La Chancellerie d'Etat a assumé son rôle d'état-major commun au Conseil-exécutif et au Grand Conseil. Elle a notamment assuré le suivi des travaux de la Commission Efficience du parlement et informé les autorités suprêmes.

Les principes de la loi sur l'information du public, notamment le principe de la publicité et celui de la rapidité de l'information, sont mis en application systématiquement. Les informations diffusées par le Conseil-exécutif avant les votations populaires obéissent à des règles claires. 1997: Conseil des autorités et de l'administration cantonale.

1.6.3 Relations publiques

Insister sur la formation des cadres aux relations avec les médias et mettre en place un nouveau programme de cours. (2)

Revoir le schéma directeur des relations publiques. (2)

Revoir l'image graphique en fonction de son application pratique. (2)

Développer les réseaux informatiques et améliorer les possibilités d'accès. (2)

Mettre en place des liaisons en direct avec l'extérieur. (2)

Informier le personnel des questions d'actualité et de celles qui le concernent directement. (3)

Organiser des expositions et des conférences, faire paraître des publications qui présentent les corrélations historiques de manière didactique. (2)

Le nouveau programme de formation donne satisfaction; il est adapté en permanence aux besoins des cadres. 1997: affinement du programme de formation.

La suppression formelle, fin 1995, du service de relations publiques a marqué la fin des travaux. Cette année encore, l'accent a été mis sur l'ouverture et la rapidité de l'information. 1997: activité de conseil et suivi de grands projets.

La parution, en 1995, d'un guide pratique a mis un terme à ce réexamen.

Le réseau de communication élargi de la Direction des finances et le raccordement à Internet sont en cours de réalisation et devraient apporter des améliorations sensibles en 1998 (en ce qui concerne également la diffusion d'informations sur le canton et les activités de ses autorités). 1997: préparation de la page d'accueil sur Internet.

Les travaux ont été interrompus jusqu'à ce que les possibilités offertes par le réseau de communication élargi et Internet (courrier électronique) soient mieux connues.

1997: participation au projet pilote de la Direction des finances «Le canton de Berne sur Internet» et préparation de la page d'accueil de la Chancellerie d'Etat (informations de base sur le canton).

L'information générale du personnel a été complétée par des textes sur des sujets d'actualité. 1997: information centrée sur le nouveau système de rétribution BEREBE et sur le programme d'assainissement des finances 99.

Dans une série d'articles parus dans le «Bund» (Berne, hier et aujourd'hui) sur l'initiative des AEB, des institutions culturelles bernoises (Archives, musées) ont montré comment l'Etat a dû faire preuve de créativité au fil des siècles pour accomplir ses tâches d'envergure (p. ex. dans le domaine de la construction des routes, de l'aide à la jeunesse, de la conservation des monuments historiques). Cette série va se poursuivre en 1998.

1.7 Administration cantonale

Renforcer le statut de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes et réorienter l'action des autorités cantonales en faveur du Jura bernois conformément au postulat Graf (P 110/93). (2)

Développer la palette de cours de formation et de perfectionnement proposées par l'Office des services linguistiques et renforcer la collaboration entre les différents services de traduction et de terminologie de l'administration centrale. (2)

7.3 Politique du personnel

Edicter des directives visant à améliorer la représentation et le statut du personnel féminin dans l'administration et les appliquer scrupuleusement. (2)

L'évaluation des auditions consacrées au rapport «Les Romands dans le canton de Berne» et des états généraux du 11 juin à Tramelan sera effectuée dans le cadre d'un rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur la politique jurassienne du gouvernement.

1997: bilan Jura bernois 1996, états généraux le 11 juin à Tramelan, préparation d'un rapport du Conseil-exécutif.

1997: L'Office des services linguistiques et juridiques a organisé à Tramelan un séminaire de recyclage de trois jours ouvert à tous les traducteurs et traductrices-terminologues de l'administration cantonale.

1997: application des premières mesures concrètes par les Directions et la Chancellerie d'Etat.

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat le 31. 12. 1997

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
– Loi sur l'encouragement des médias	3	1998
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
–	–	–
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
–	–	–
2.5.4 Autres projets		
– Loi sur les droits politiques (Modification; AF 99, envoi des documents de propagande électorale lors des élections)	3	1997

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Etat le 31. 12. 1997

Service Projets/application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4230.100.210 BELEX	600	70	–	1997
4230.100.211 REPAVO	50	inconnu	–	1998–1999
4230.500.201 GRIS	50	inconnu	–	1998–2001

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:

a compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.7 Autres projets importants (aperçu)

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 1997	Achèvement des travaux
Réexamen de la planification politique	Projet en cours (cf. ch. 2.1)	Juin 1997
Information et relations publiques		
– Préparation et réalisation du projet pilote OI-NOG 2000	Projet en cours	Fin 1999
– «Le canton de Berne sur Internet» (page d'accueil de la Chancellerie d'Etat)	Projet en cours	Printemps 1998
– Documentation de base sur le canton de Berne (BE InForm)	Projet en cours	Réalisation progressive, mise à jour continue
– Brochure «Le canton de Berne en chiffres», édition 1998/99	Projet en cours	Été 1998

2.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.8.1 Classement de motions et de postulats

2.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Grand Conseil

Motion 135/95 Sidler, Port, du 10 mai 1995: Plus d'efficacité à moindre coût: amélioration de l'efficacité du Grand Conseil et élargissement de sa marge de manœuvre (adoptée le 6. 11. 1995).

Motion 255/96 Marthaler, Oberlindach, du 4 décembre 1996: Mesures de rigueur et efficacité du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 20.1.1997).

La Commission Efficience du parlement a présenté son rapport le 15 septembre; il figure au programme de la session de janvier 1998.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Postulat 070/96 Widmer, Berne, du 11 mars 1996: Introduction d'une procédure de conciliation (adopté le 2. 9. 1996).

Une commission de conciliation paritaire a été nommée le 27 novembre 1996. Le secrétariat en est assuré par le Bureau de l'égalité. Comme l'auteur du postulat le réclamait, la procédure de conciliation s'applique aussi bien aux rapports de travail de droit privé qu'aux rapports de service de droit public. La procédure repose sur le principe du libre choix et ne constitue pas le préalable au dépôt d'une action. La revendication de la députée concernant la création d'un office de conciliation autonome n'est en revanche pas réaliste, compte tenu des conditions actuelles. Après une phase d'essai de deux ans, il conviendra d'examiner si la masse de travail peut être maîtrisée dans les conditions présentes.

Médias

Motion 017/97 Balmer, Rosshäusern, du 20 janvier 1997: Non à la disparition de la chronique parlementaire dans le journal régional (adoptée le 10. 3. 1997).

Le Conseil-exécutif était intervenu par écrit auprès de la SSR le 18 décembre 1996 déjà, soit avant le dépôt de la motion. Les cantons de Fribourg et du Valais ont procédé de même au début 1997. Depuis lors, le journal régional a été quelque peu remodelé

et complété par une seconde édition matinale («8 vor 8»). De plus, la chronique régulière relative aux débats du Grand Conseil du canton de Berne a été maintenue, de sorte que l'objectif principal de la motion est atteint.

2.8.2 Exécution de motions et de postulats

2.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Grand Conseil

Motion 216/96 Rickenbacher, du 2 septembre 1996: Réforme de la surveillance des finances (le point 1 a été adopté, le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 4. 11. 1996).

Motion 226/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Contrôle des finances (adoptée le 4. 11. 1996).

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4. 11. 1996).

L'exécution est assurée dans le cadre du projet de réforme de la surveillance des finances. La Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission Efficience du parlement ainsi que le Conseil-exécutif ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue à l'automne sur quatre variantes préparées par la direction générale du projet. Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 1998.

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 28. 4. 1997).

La Chancellerie d'Etat a planifié ses travaux de manière que le Grand Conseil puisse se prononcer après les élections de 1998 sur l'octroi éventuel d'abonnements généraux.

Motion 053/97 Widmer, Wanzwil, du 10 mars 1997: Contrôle externe des adjudications du canton de Berne (adoptée le 1. 9. 1997).

La Commission de gestion a entrepris les travaux de contrôle en 1997 déjà. Les premiers résultats devraient pouvoir être présentés avant la fin de la législature.

Jura bernois

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7. 11. 1996).

Il s'agit d'un mandat permanent, auquel le Conseil-exécutif se tient dans toute sa politique concernant le Jura bernois.

Elections et votations

Motion 107/96 Aebischer, Guggisberg, du 19 mars 1996: Modification du décret sur les droits politiques (adoptée le 2. 9. 1996).

La procédure de consultation s'est achevée en octobre. Le Conseil-exécutif transmettra le projet au Grand Conseil en vue de la session de juin 1998.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 014/96 Gurtner, Berne, du 15 janvier 1996: Violence contre les femmes (adoptée le 2. 9. 1996).

Les travaux sont en cours. La conception et les mesures propres à prévenir la violence contre les femmes seront présentées en 1998. L'accent sera mis sur les agresseurs.

Motion 056/96 Gurtner, Berne, du 23 janvier 1996: Immigrantes (adoptée sous forme de postulat le 2. 9. 1996).

Les travaux débuteront en 1998. Les travaux préparatoires (coordination et information des autorités, institutions et organisations œuvrant dans le domaine de l'immigration) nécessaires à la réalisation du postulat sont en cours. Ils se déroulent dans le cadre d'un projet fondé sur l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage.

2.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Feuilles officielles

Postulat 064/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre b a été rejetée; les lettres a et c ont été adoptées le 4. 9. 1995; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 17. 11. 1997).

La question des publications de droit communal dans la Feuille officielle est examinée dans le cadre du projet de répartition des tâches entre le canton et les communes (P 1.1 Publications officielles; cf. également le rapport intermédiaire du 13 septembre 1996, annexe 1). Le projet de loi sur les communes que le Grand Conseil a examiné en première lecture lors de la session de novembre 1997 supprime l'obligation de publier les assemblées communales dans la Feuille officielle. Un projet de directives sur la formulation non sexiste du langage administratif a été préparé par l'administration. Des problèmes particuliers se posant pour le français, on envisage de coordonner les travaux avec les bureaux de l'égalité des cantons romands.

2.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Jura bernois

Postulat 269/92 Houriet du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23. 6. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2. 11. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 216/93 Verdon, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16. 3. 1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4. 11. 1996).

Motion 124/94 Aellen du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17. 1. 1995).

L'examen des problèmes évoqués dans ces quatre interventions fera l'objet d'un rapport global qui devait être rédigé en 1997, mais qui ne le sera qu'au début 1998.

2.9 **Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)**

Titres (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Interdiction de se déguiser lors de manifestations	10. 6. 92	3. 2. 93	Rejet du projet de loi par le Grand Conseil le 20. 11. 97 Votation populaire sur l'initiative en 1998

Berne, février 1998

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 4 mars 1998